CHAPITRE 2: FONDEMENTS ETHIQUES ET EPISTEMOLOGIQUES DE LA BIOETHIQUE

Contenido

CHAPITRE 2: FONDEMENTS ETHIQUES ET EPISTEMOLOGIQUES DE LA BIOETHIQUE 1

2.1. Fondements éthiques : définitions et domaines d'application ... 2

2.1.1. Ethique 2

2.1.2. Ethique médicale, déontologie et bioéthique..... 5

2.1.3. Domaine d'application et interdisciplinarité 11

2.2. Fondements épistémologiques de la Bioéthique..... 12

2.2.1. Les antécédents épistémologiques..... 12

2.2.2. La connaissance des faits, des biens et des valeurs 14

2.2.3. Expérience phénoménologique y réflexion bioéthique 18

Referencias 22

Introduction

On considère la Bioéthique comme une nouvelle discipline qui vient enrichir l'univers des sciences en tant qu'éthique appliquée à la vie. C'est pourquoi il s'avère important de faire quelques précisions terminologiques pour mieux cerner le terme avant de mettre en lumière quelques-uns de ses fondements épistémologiques. Dans ce chapitre, nous aborderons les points suivants : Fondements éthiques : définitions et domaines d'application (2.1.) ; Fondements épistémologiques de la Bioéthique (2.2.).

2.1. Fondements éthiques : définitions et domaines d'application

2.1.1. Ethique

L'éthique se rapporte à la science morale et se donne pour but d'indiquer comment les êtres humains doivent se comporter et agir entre eux. Du grec ethos, « coutume », « usage », « caractère », « manière d'être », le mot « éthique », est préféré au vocable « morale » depuis un certain temps. Selon le dictionnaire Larousse 2019, est éthique ce qui concerne les principes de la morale et est moral ce qui concerne les règles de conduites en usage dans une société.

L'éthique est en rapport avec la question du bien et du mal soutenue par une certaine valeur. Il s'agit ici du souci de la bonne conduite. L'éthique indique la connaissance des systèmes de valeurs humaines ; elle analyse de façon rationnelle la licéité de l'intervention de l'homme sur l'homme tout en identifiant les valeurs, les biens et les normes qui guident l'action humaine sur la vie de l'écosystème.

De façon spécifique, l'éthique se réfère à une partie du projet

de bonheur des hommes et des femmes, qui, à travers leur engagement communautaire, les introduit dans une vie citoyenne. Car être citoyen, c'est miser pour une éthique de la responsabilité qui oblige à se pencher sur la forme d'être et d'être dans le monde. L'engagement éthique dont il est question ici est en relation avec la compassion et la reconnaissance de l'identité de toute personne souffrante, c'est-à-dire ce qui me meut à agir en faveur de l'autre.

Si l'éthique se réfère étymologiquement au caractère, au mode d'être, il faut dire que ce qui nous intéresse ici c'est le sens moral du terme, c'est-à-dire le mode d'être stable d'une personne du point de vue des habitudes morales qui la caractérisent. Cela se réfère aussi au type de personne qu'on a choisi d'être. Ethos est le contraire de pathos qui est en rapport avec ce qui nous a été donné par la nature, ce que nous avons reçu passivement sans effort physique.

Par conséquent, l'éthique a quelque chose à avoir avec la liberté, l'autonomie humaine et le projet de vie de chaque personne. Ethos se réfère aussi aux habitudes individuelles comme actes concrets et particuliers à travers lesquels la personne réalise son projet de vie. Ainsi, le caractère individuel et personnel se forge par des choix particuliers que nous faisons dans nos vies quotidiennes à travers lesquels nous configurons le type de personnes que nous sommes.

Si dans le langage courant, on a tendance à confondre éthique et moral, il y a lieu de reconnaître une certaine nuance entre les deux termes. D'une part, on réserve le terme éthique à la philosophie qui étudie rationnellement la conduite humaine à partir d'un point de vue normatif (ce qu'on doit faire). D'autre part, la morale se réfèrerait au

vécu, c'est-à-dire les codes de conduite d'une communauté ou les mœurs, sans s'arrêter nécessairement sur la réflexion rationnelle de ladite conduite.

Comme discipline théorique, l'éthique étudie les principes, les normes de la conduite et les actes humains en se référant à leur bonté ou mal moral. Mais comme discipline académique, elle est aussi appelée philosophie morale (du latin *more*, qui signifie coutumes ou mœurs). C'est une science normative parce qu'elle tente de définir les normes qui doivent régir le comportement humain. Dans ce sens, on la distingue de toutes les autres sciences qui sont des sciences formelles (mathématiques et logique) ou sciences expérimentales.

Dans la mesure où l'éthique est normative, on ne la considère plus comme une science simplement descriptive (exception faite de celle dénommée éthique descriptive), car elle ne se limite pas à décrire comment est le comportement observé chez les êtres humains, mais elle cherche à connaître comment ils doivent se comporter et, au même moment, l'argumenter de façon justifiée.

En d'autres termes, l'éthique est la partie de la philosophie qui réfléchit sur les actes que nous posons, sur leur fondement et sur les valeurs que nous leur attribuons ; et la morale est la doctrine pratique qui ordonne des comportements concrets. Ainsi, on peut parler de morale catholique comme une doctrine qui illustre le comportement concret des chrétiens catholiques. D'où une certaine nuance entre la morale vécue et la morale réflexive qu'on appelle éthique et qui fait l'objet de notre réflexion.

2.1.2. Ethique médicale, déontologie et bioéthique

Il s'agit des normes éthiques qui régissent la profession médicale dans sa praxis depuis ses origines jusqu'à nos jours. On l'identifie avec l'esprit du Serment d'Hippocrate qui a été la pensée canonique en Europe jusqu'à la modernité et assumé par la culture chrétienne. Cependant, dans l'actualité, ce serment se situe dans un contexte culturel très différent avec une pluralité de philosophies.

Dans le Serment d'Hippocrate, par exemple, on distinguait déjà les principes de bienfaisance (travailler au bénéfice des malades), non-malfaisance (*primum non nocere* ; j'éloignerai d'eux (les malades) tout dommage et maléfice), justice (en m'éloignant de toute injustice volontaire et de toute corruption), autonomie du patient qui relève du domaine de la transcendance appelant à un caractère sacré de la vie. Il y a la reconnaissance de ce qu'il y a un niveau de réalité qui est bon en soi même (bien en soi). On recherche le bien du patient sans sa participation dans les décisions médicales, ce qui permet d'éviter le paternalisme médical.

Quant à la déontologie, le mot provient des termes grecs « devoir » (*deon*) et « connaissance » (*logos*), donc la connaissance du devoir. Dans le champ de la philosophie morale, il désigne une famille de théories qui mettent l'accent sur la notion de devoir. Là où l'éthique de la vertu met l'accent sur les agents et sur le type de personne que nous devrions être, la déontologie (ou « le déontologisme », comme on l'appelle aussi parfois) est une théorie principalement concernée par ce que nous devrions faire et par le type d'actions que nous devrions accomplir. En clair, la déontologie est « la partie de la morale qui touche plus particulièrement les

conduites professionnelles ».

Il existe divers types de codes déontologiques qui sont élaborés par des ordres professionnels (*techne*) et contiennent des normes régissant la praxis professionnelle, dans le domaine de l'excellence et l'évitement de cas de négligence dans l'exercice de la profession. Ces codes visent la légalité en vigueur comme ultime critère de référence éthique, selon l'équivalence éthique (légalité). Ils recueillent tout ce qui est devoir et prohibition (interdits) que la loi ne stipule pas expressément et qui échappe par conséquent au contrôle direct de la législation en vigueur.

Pour ce faire, la déontologie se différentie de la Bioéthique en ce que la première se réfère à la bonne praxis à partir du point de vue d'une rationalité commune, semblable au concept de justice politique selon la perspective de Rawls. Par contre, la seconde recherche le fondement de ladite praxis, en se référant aux facteurs anthropologiques et philosophiques, qui peuvent coïncider, ou non, avec les normes déontologiques.

De mode spécifique, la Bioéthique se réfère aux normes éthiques qui régissent l'activité professionnelle dans tous les secteurs, impliquant une intervention sur la vie (humaine et non humaine) dans le contexte de la biotechnologie, biomédecine et l'écologie. Elle concerne autant le moment de la recherche (analyse, méthode de diagnostic) comme le moment d'application de la recherche (intervention thérapeutique ou d'amélioration).

Mais il y a une différence entre déontologie et bioéthique en ce sens que la première se centre plus 1) sur les devoirs des médecins, 2) sur le principe de bénéficence et 3) sur des normes – minimes- que

les médecins s'auto-imposent. La bioéthique, quant à elle, se centre plus 1) sur les droits des patients, 2) sur le principe d'autonomie et 3) promeut plus le dialogue et l'argumentation.

Comme remarque, il faut noter que la déontologie semble être disséminée dans la bioéthique et le bio-droit et s'enseigne plus dans les facultés de sciences de la santé. Cependant, il s'avère qu'on donne plus d'importance à l'aspect technique qu'à la déontologie et pourtant elle a beaucoup de choses à dire plus qu'elle ne parait.

Dans le domaine biomédical, on comprend la Bioéthique comme une application de l'éthique aux sciences de la vie. Selon (Potter2, 1975), "La bioéthique est apparue comme une nouvelle matière d'étude qui fait le lien entre la connaissance biologique avec la connaissance des systèmes de valeurs humaines … J'ai choisi *bio* pour indiquer la connaissance biologique, la science des systèmes vivants, et j'ai choisi *éthique* pour indiquer la connaissance des systèmes de valeurs humaines".

Pour Elio Sgreccia (1928-2019), l'un des pères fondateurs de la Bioéthique, surtout celle d'obédience personnaliste, la Bioéthique devrait être une éthique rationnelle qui a ses références en l'homme et en Dieu, ce qu'il exprime en ces termes (Sgreccia, 2004, pág. 30) :

> « Nous comprenons donc la bioéthique comme une discipline qui a un statut épistémologique rationnel, ouverte à la théologie comprise comme une science suprarationelle, instance ultime et « horizon de sens ». La bioéthique, à partir de la description du donné scientifique, biologique et médicale, examine rationnellement la licéité de l'intervention de l'homme sur l'homme. Cette réflexion éthique a son pôle immédiat de référence dans la personne humaine et dans la valeur transcendante, et sa référence ultime en Dieu, qui est la Valeur Absolue ».

En outre, la Bioéthique serait une réflexion systématique par rapport aux interventions de l'homme sur les êtres vivants ; son objectif spécifique est d'identifier les valeurs, les biens et les normes qui guident l'action humaine sur la vie et l'écosystème. Elle se situe entre l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité dont parle Max Weber.

Selon ce dernier, l'éthique de la responsabilité relève de la rationalité téléologique, c'est-à-dire qu'elle est en rapport avec une fin et un but. Elle se caractérise par l'efficacité opérative des moyens mis en œuvre d'une part et d'autre part par les conséquences qui peuvent en découler. Quant à l'éthique de la conviction, elle relève de la rationalité axiologique, c'est-à-dire qu'elle se soucie exclusivement de ne pas trahir une valeur, de ne pas transgresser une norme (par exemple, la vérité et dire la vérité, la bonté et ne jamais user de la force, etc.) (Hottois, 1996).

Par ailleurs, on remarque qu'il y a beaucoup de sensibilités éthiques et bioéthiques, mais depuis le début, on a tenté de faire en sorte qu'il y ait un cadre de référence commun (universalisable). Ainsi, dans le sillage de Potter, Beauchamp et Childress, a surgit le « modèle principiste » qui a configuré le début de toute la Bioéthique, surtout dans le milieu anglo-saxon.

Par rapport à l'éthique de la responsabilité, on considère que l'action est correcte lorsqu'elle obtient les fins et les buts poursuivis (éthique utilitariste). Quant à l'éthique de la conviction, l'action serait correcte quand elle respecte les valeurs et normes éthiques (Éthique déontologique). Dans cette perspective, il y a une préférence pour "le correcte", le légal", face à la référence au bien et au mal qui semblent

problématiques dans le premier cas. On tend alors à identifier la vérité sur le bien et le mal (vérité morale) avec ce qui est accordé politiquement et juridiquement. C'est une tendance qui affaiblit le principe de prudence dans le contexte général de la Bioéthique.

Il faut rappeler que la bioéthique clinique dérive principalement du *Rapport Belmont* (1979) dont Beauchamp et Childress ont été des coordinateurs et qui ont formalisé les principes de la Bioéthique dite « principisme » (Beauchamp & Childress, 1999). Ce modèle de bioéthique consacre les principes suivants : bienfaisance, non-malfaisance, autonomie et justice. Ce sont des principes absolus, sans hiérarchisation (prima facie) et qui suivent la Règle d'or qu'on trouve dans toutes les cultures : « Traite les autres comme tu voudrais être traité » ou « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse ».

Cependant, Diego Gracia (1941), médecin et philosophe bioéthicien espagnol propose une hiérarchisation des principes bioéthiques en considérant deux niveaux. D'une part, il distingue une éthique du minimum (non-malfaisance et justice) qui est une éthique du devoir obligeant tout le monde. D'autre part, il y a l'éthique du maximum (autonomie et bienfaisance) qui oblige seulement la sensibilité éthique de chaque personne selon son système de valeurs.

On se rend parfois compte que les principes entrent en conflit ou en collision. La question qui se pose alors est de savoir comment prendre une décision en respectant ces dits principes. Par exemple, nous pouvons vouloir respecter le principe d'autonomie et nous nous rendons compte que nous allons à l'encontre de celui de bienfaisance

en délaissant le bien que nous voulons faire.

Les principes de non-malfaisance et de justice sont de caractère publique ; par conséquent, ils déterminent nos devoirs envers tout le monde et envers chaque être humain, tant dans l'ordre de la vie biologique (principe de non-malfaisance) comme sur le plan social (principe de justice). Ces principes définissent des devoirs qui sont universalisables et exigibles de façon égale pour tout le monde. Et pour que cela soit effectif, il faut qu'on formule ces préceptes de manière acceptable pour tout le monde, en leur donnant une forme juridique et légale. C'est dans ce sens qu'on fait recours à la loi qui recueille ce qui est interdit de faire ou ce qui est licite. Tuer, voler, discriminer, léser une personne, etc., constituent, par exemple, des attentats contre les principes de non-malfaisance et de justice qui protègent les valeurs fondamentales auxquelles la société a décidé de donner un caractère légal en punissant ceux y contreviennent.

Vu ainsi le caractère publique et social des principes de non-malfaisance et de justice, on les priorisera lorsqu'il s'agit de faire des délibérations impliquant plusieurs principes à la fois. Par contre, les principes d'autonomie et de bienfaisance, se référant plus à l'espace privé de chaque personne, ils doivent être gérés en accord avec les croyances et les idéaux de chacun. Les deux premiers principes correspondent à ce que nous avons déjà appelé l'éthique du minimum et restent valables pour tout le monde tandis que les deux autres constituent l'éthique du maximum. Dans ce dernier cas, chaque personne établit pour soi le degré de bienfaisance et d'autonomie qu'elle désire pour sa vie.

2.1.3. Domaine d'application et interdisciplinarité

La Bioéthique se subdivise en bioéthique générale, bioéthique clinique et bioéthique spéciale. Elle aborde les questions relatives à la vie humaine, la nature humaine, l'existence de l'âme et sa relation avec le corps, l'existence personnelle ou simplement individuelle. Elle s'intéresse aussi à la question de la dignité humaine, la signification et la valeur du corps, la vulnérabilité-santé-maladie, le sens de la vie humaine (procréation, souffrance, mort, trans et post-humanisme…).

Pluridisciplinaire, la Bioéthique est le lieu où s'entrecroisent sciences biomédicales, biotechnologie, anthropologie philosophique et culturelle, éthique, droit, politique, économie, etc. C'est de là que surgissent les difficultés et la complexité des questions bioéthiques, mais aussi la faiblesse de cette nouvelle discipline. Elle tend vers une rationalité pratique, mais quelquefois avec des limitations par pression de pensée assumée a-critiquement.

Pour choisir un chemin, il faut d'abord savoir là où on veut aller. C'est pourquoi la question méthodologique est très importante en Bioéthique. Dans le domaine biomédical, la méthode la plus utilisée de nos jours est celle « principiste », mettant en avant les principes (autonomie, bienfaisance, non-malfaisance, justice), la biomédecine, les valeurs et les normes (éthiques et juridiques) qui spécifient ces principes.

Il existe par ailleurs la « méthode personnaliste » qui dérive de la définition de Sgreccia. Cette perspective met l'accent sur l'anthropologie, la biomédecine, les valeurs et les normes (éthiques et juridiques). On essaie d'établir un dialogue entre biomédecine, anthropologie et éthique.

Pour débattre :

Réfléchissons sur ce que nous vu : Ethique, Ethique médicale, déontologie médicale, bioéthique, méthodologies principiste y personnaliste, principe de prudence et de précaution, etc.

2.2. Fondements épistémologiques de la Bioéthique

Dans cette partie du cours nous aborderons les antécédents épistémologiques de la technoscience, inclus la méthode hypothético-expérimentale et l'idéal illustré. Ensuite, nous parlerons de la connaissance des faits, des biens et des valeurs, impliquant le cognitivisme et le non-cognitivisme, l'expérience phénoménologique et la réflexion éthique.

2.2.1. Les antécédents épistémologiques

L'idéal illustré a été favorisé en son temps par la Révolution scientifique du XVIème siècle qui a introduit dans les sciences la méthode hypothético-expérimentale. Selon ce projet, la connaissance sauvera l'humanité de tous les maux qui l'affectent. Cette conviction était portée par les philosophes Condorcet (XVIII s.) et Bacon (XVI-XVII s.) en ce qui concerne l'idéal philosophique de connaissance comme instrument de progrès continu. Vinrent ensuite Galilée (XVI-XVII s.) et Newton (XVII-XVIII s., père de la Physique Moderne). Ces derniers proposent la méthode hypothético-expérimentale pour le progrès des sciences. Enfin, vint Kant (XVIII s.) qui participa pleinement de l'idéal du progrès illustré en tant que

promoteur de l'idée selon laquelle la méthode hypothético-expérimentale était l'unique méthode scientifique valide (Andorno, 2012).

Dans la pratique, la méthode hypothético-expérimentale (Galilée/ Newton/ Kant) procède par : 1. Observation des phénomènes empiriques ; 2. Élaboration d'une hypothèse interprétative et Design de l'expérimentation ; 3. Vérification expérimentale et Répétition de l'expérimentation ; 4. Evaluation du résultat de l'expérimentation ; 5. Mathématisation du processus scientifique (lois physiques…). Dans ce sens, il y a la tendance à considérer la science empirique comme l'unique modèle valable de connaissance.

Du point de vue de l'idéal illustré (Condorcet- XVIII s. et Bacon-XVI-XVII s.), le progrès viendrait par la connaissance. On voit dans l'histoire un progrès continue ou linéaire de la rationalité humaine qui, avec le temps atteindra la perfection que l'humanité désire. Pour cela, tout ce qui réussit à augmenter notre connaissance et notre domination sur le monde (rationalité instrumentale) est bon. Tout ce que la rationalité scientifique-technique peut faire, doit se faire : le naturel, l'artificiel, inclus la modification du concept de nature (aujourd'hui le transhumanisme).

Il y a ainsi la tendance à voir dans l'efficacité technologique de la science quelque chose de pleinement autonome, dont l'unique devoir moral est de faire tout ce qu'elle est capable de faire. Pour cela, il est nécessaire de comprendre la nature comme quelque chose qui : 1. n'a pas d'ontologie fixe (il n'y a pas de bien en soi) ; 2. n'a pas de valeur en soi même ; 3. ne suppose pas un critère

axiologique permanent. Selon ces présupposés épistémologiques, il n'est pas possible une connaissance vraie des fondements de l'éthique/ bioéthique, ce qui laisse place à l'empire de la technoscience (Andorno, 2012).

Avec la technoscience, on prétend à une neutralité éthique de la science et de la technologie. Selon Roberto (Andorno, 2012) « Le positivisme triomphant présentait la science et la technique comme des activités « neutres », placées au-delà du bien et du mal ». Certains penseurs vont alors considérer qu'il n'y a pas d'éthique dans l'usage des microscopes et télescopes. De même, le clonage à des fins non reproductives, mais pour des recherches, n'offre aucun problème éthique. On cherche ainsi l'efficacité technologique au-delà de la signification humaine de la science. On donne la priorité aux valeurs utilitaristes (la nature comme lieu de travail de la biotechnologie) au détriment des valeurs non utilitaristes (caractère sacré de la nature, de la vie, etc.).

2.2.2. La connaissance des faits, des biens et des valeurs

On considère souvent que l'importance d'une connaissance se mesure à l'aune de son utilité pratique dans une société. L'utilité pratique, toutefois, peut être aussi théorique et argumentative. C'est ce qu'on appelle aussi « utilité non instrumentale ou intrinsèque » et qui est différente de « l'utilité instrumentalement utile ». Cette dernière sert seulement dans la mesure où elle est le moyen pour atteindre une fin. L'utilité de la Bioéthique s'inscrit alors dans un savoir théorique qui offre des arguments pour orienter la pratique professionnelle dans divers domaines (Wilmer Casasola, 2018).

Ainsi, le cadre épistémologique de la Bioéthique s'appuie sur l'herméneutique, comprise au sens gadamérien, comme un procédé méthodique pour exprimer, expliquer, exposer et interpréter des textes ou des faits, ce qui suppose leur compréhension (Gadamer, 1996). Quant aux valeurs morales, on sait qu'elles s'inscrivent dans un contexte culturel spécifique et leur interprétation peut paraître différente selon le milieu. On peut exprimer une valeur, l'expliquer à une autre personne, mais ce n'est pas forcement que cette personne la comprenne. Pour comprendre et partager la dimension d'une valeur, on doit comprendre la structure significative qui se trouve dans l'énoncé de cette valeur. C'est pourquoi il est important de prendre en compte les apports des cognitivistes et non cognitivistes.

Quand on parle de cognitivisme, il s'agit d'une attitude épistémologique qui croit en la capacité humaine de connaître le fondement rationnel et objectif des biens, des valeurs et des normes morales. Selon ce courant de pensée, la définition des biens, des valeurs et des normes éthiques dépend de deux instances : 1) objectif (nature du bien et l'être du bien) ; 2) subjectif (perception subjective individuelle, volonté). Il existe un bien en soi, des absolus moraux ainsi que la vérité sur le bien : le bien est objet de connaissance objective. Ainsi, l'éthique conserverait un noyau dur universellement exigible et non négociable.

Le cognitivisme affirme par conséquent qu'il existe des jugements vrais. On distingue dans cette ligne de pensée deux types de sciences : 1) sciences démonstratives dont les sciences expérimentales et la logique ; 2) sciences non démonstratives dont les sciences humaines. L'objet des sciences expérimentales (physique, chimie, biologie, médecine…) consiste dans l'abordage

des phénomènes empiriques (faits naturels) et les critères de vérification seraient l'évidence empirique ou science empirique. Quant à la logique (mathématiques, logique…), elle s'intéresse aux relations logiques des phénomènes et les critères de vérification seraient l'évidence logique ou sciences exactes. Dans cet ordre d'idées, il existe des jugements que des lois reconnaissent : 1) lois naturelles non questionnables dans le cas des sciences expérimentales (exemple : nature des constantes vitales) et 2) lois de la logiques no questionnables (exemples des premiers principes de la logique : identité, non-contradiction, tiers exclu).

Dans le cas des sciences non démonstratives (sociologie, psychologie, philosophie, éthique…), leur objet consiste dans l'étude des phénomènes humains et leur critère de vérification consiste dans l'interprétation rationnelle de l'expérience humaine. Pour ces sciences, il existe aussi des jugements que des lois reconnaissent et qui sont non questionnables. C'est le cas des lois éthiques ou la loi naturelle et l'exemple type est l'inviolabilité de la vie humaine.

En ce qui concerne le non cognitivisme, il s'agit d'une attitude épistémologique qui ne croit pas en la capacité humaine de connaître le fondement rationnel et objectif des biens, des valeurs et des normes morales. Les tenants de cette attitudes (Hume, Moore…) distinguent des jugements scientifiques et des jugements éthiques.

Les jugements scientifiques concernent : 1) les faits naturels, impliquant l'évidence empirique, la science empirique (physique, chimie, biologie…) et 2) les relations logiques impliquant l'évidence intellectuelle et les sciences exactes (mathématiques et la logique). La démonstration serait le critère de la vérité et l'unique connaissance

vraie serait la connaissance par démonstration. Seulement le démontrable est source de connaissance. Les jugements descriptifs décrivent la réalité. L'être consiste en des phénomènes observables. Ce sont des phénomènes non questionnables comme sont les cas de la nature des constantes vitales ou les premiers principes de la logique.

Dans le cas des jugements éthiques qui impliquent le bien et le mal, il n'y a pas d'évidence empirique ni d'évidence intellectuelle. On ne peut les démontrer ; ils n'ont pas de critère de vérité, puisqu'il n'y a pas une manière de démontrer leur véracité o leur fausseté. On ne peut dire d'eux qu'ils sont vrais ni faux : ils sont inconnaissables. Ce sont des jugements prescriptibles : ils ne décrivent pas la réalité. C'est le monde du devoir être qui concerne la nature des biens, des valeurs et des normes. Ils relèvent du domaine de la préférence subjective, sans objectivité aucune, sans vérité universalisable. Ce sont des phénomènes questionnables comme le cas de l'inviolabilité de la vie humaine.

Pour les non cognitivistes, la définition des biens, des valeurs et des normes éthiques dépend seulement d'une instance qui est l'élément subjectif, c'est-à-dire la perception subjective individuelle (volonté autonome individuelle). Pour eux, il n'y a pas de bien en soi, ni normes invariables. Il n'y a pas non plus une vérité sur le bien, mais plusieurs vérités qui sont relatives à la perception subjective individuelle. Le bien n'est pas objet de connaissance objective ; il s'articule socialement selon la majorité. Pour le courant cognitiviste, l'éthique n'a donc pas de noyau dur qui soit universellement exigible et non négociable.

2.2.3. Expérience phénoménologique y réflexion bioéthique

Quand bien même toute connaissance commencerait par l'expérience, ce n'est pas toute expérience qui est empirique. On peut relever au moins trois niveaux d'expérience : 1) Expérience observationnelle, 2) Expérimentation (qui sont tous deux des phénomènes empiriques et 3) Expérience phénoménologique ou expérience vitale qui est un phénomène humain. Il s'agit de la valorisation de la vie et du sens de la souffrance.

Quand on parle d'expérience, il faut distinguer une méthodologie empirique et une méthodologie expérientielle. La méthodologie empirique implique un phénomène empirique et une expérimentation, stipulant fondamentalement que la réalité se démontre. Selon cette ligne de pensée par rapport à la manifestation phénoménique, le phénomène est empirique et s'impose à l'entendement humain.

Quant à la méthodologie expériencielle, elle prend en compte le phénomène humain et l'expérience sapientielle, impliquant que la réalité se montre. Dans la manifestation phénoménologique, le phénomène a besoin d'être interprété ; sa signification doit être reconnue. Par exemple, les phénomènes de soins, d'amour, de désir de permanence ou d'éternité, d'espérance, etc., ne sont pas démontrables, mais plutôt objet de confiance, ce qui implique qu'il y a des connaissances vraies et non démontrables. Le cognitivisme affirme qu'on peut parler de biens, valeurs, normes… vrais, communicables, universalisables. Par exemple, la reconnaissance de la valeur de la vie est toujours interpersonnelle. C'est pour cela

que l'individualisme ne le voit pas.

La Bioéthique est une science morale autour des biens, des valeurs, des normes réelles en tant que fondamentaux de la réalité. On peut faire des valorisations qui sont subjectives (personnelles ou interpersonnelles), mais non subjectivistes (individualistes). Ce sont des valorisations qui dépendent du sujet, mais avec un certain contenu pré-électif. Par exemple, on peut dire que le sens de la vie, c'est l'amour ; et l'affection aide à le reconnaître. Par contre, quand cette affection manque, la norme éthique nous rappelle le bien que nous devons faire à l'autre.

Selon cette perspective, il y a des vérités fondamentales de l'éthique et de la bioéthique qui ne sont pas de l'ordre de l'opinion ; simplement parce qu'elles font référence à la vie et à la mort, - en somme à l'existence - et l'existence est un fait non questionnable. Les choses valent pour ce qu'elles sont réellement. On peut alors se demander : « Sur quoi peut- on émettre une opinion ?

Pour répondre à une telle interrogation, on doit envisager deux perspectives. D'une part, il faut relever ce qui est contingent, ce qui peut être et ne pas être, ou être d'une manière ou d'une autre. D'autre part, il faut distinguer ce qui est nécessaire ; car quand on ne connaît pas bien, on tombe dans l'ignorance. Et en cas d'ignorance complète, il n'y a pas d'opinion, sinon pari. Pour opiner, il faut avoir un minimum de connaissance de ce sur quoi on veut opiner.

Tout comme il est injustifié de prendre ce qui est de l'ordre de l'opinion pour vérité absolue, de même il serait maladroit de considérer ce qui est de l'ordre de la nécessité simplement comme quelque chose d'opinion. Car toutes les choses ne sont pas de l'ordre

de l'opinion. Par exemple, l'existence n'est pas question d'opinion. Par conséquent, la vérité sur ce qui existe ne peut non plus être question d'opinion. Il faut ici observer le principe de prudence ou de précaution.

Conclusion

Pour conclure, disons que la vérité sur le bien ne doit pas se comprendre exclusivement comme une union de volontés subjectives qui recherchent un équilibre d'intérêt, mais comme la connaissance des exigences du bien : il faut reconnaître le bien, il faut le faire et il faut faire bien le bien. Et faire le bien ne consiste pas seulement dans les fins, mais aussi dans les procédés.

Selon Marta (Albert Márquez, 2018), le problème de nos jours n'est pas la présence de ce qui est absolu dans l'enseignement de la Bioéthique, mais l'absolutisation de ce qui est relatif dans la vie fatidique de la Bioéthique, en particulier de la valeur utilité (propre à l'Occident contemporaine), qui se produit malgré les valeureuses précautions processuelles que nous prenons pour l'éviter.

Si nous voulons atteindre une saine diversité morale au niveau global et éviter qu'aucune des traditions morales présentes dans le dialogue actuel ne s'impose aux autres, alors seulement la métaphysique peut nous aider. Mais, comment ? En accomplissant le rôle épistémologique qui lui est propre : maintenir le relatif comme relatif. Une Bioéthique sans fondement métaphysique se trouve sans nerf devant le défi de la tendance humaine à l'absolutisation de ce que nous considérons plus valeureux dans chaque culture ou période historique.

Pour débattre :

Peut-on utiliser la vie humaine embryonnaire comme matériel biologique pour la recherche ? Existe-il la dignité de la vie humaine ? La valeur de la vie humaine est-elle inconditionnelle ? Quelle est votre opinion sur le cognitivisme/ non cognitivisme/ principe de prudence ou de précaution ?

Referencias

Albert Márquez, M. (2018). ¿Bioética sin metafísica? Antropología y deliberación moral en el BIOETHICS CORE CURRICULUM de la UNESCO. *IUS ET SCIENTIA, 4*(1), 74-83.

Andorno, R. (2012). *Bioética y dignidad de la persona (2 ed.) .* Madrid: Tecnos.

Beauchamp, T., & Childress, J. (1999). *Principios de ética biomédica.* Barcelona: Masson.

Gadamer, H.-g. (1996). *Vérité et méthode.* Paris: Seuil.

Potter2, V. R. (09 de 1975). Humility with responsibility--a bioethic for oncologists: Presidential Address. *Cancer Research, 35*(9), 2297-306.

Sgreccia, E. (2004). *Manuel de Bioéthique. Les fondements et l'éthique biomédicale.* Paris: Mame-Edifa.

Wilmer Casasola, R. (2018). El giro epistemológico en bioética. *Revista Colombiana de Bioética, 13*(02), 50-66.